

**DEPARTEMENT**

**ISERE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SASSENAGE**

**N° D'ORDRE**

23/2025

**DELIBERATION**

**du Conseil d'Administration du 23 Septembre 2025**

**Objet :**

**Modification du  
règlement de l'aide  
aux devoirs**

**Présents** : Nathalie LEVRAT Vice-Présidente du CCAS, Marie-Frédérique DI RAFFAELE Adjointe, Nathaly TAVERNIER, TURKI Hajera, Isabelle DEFAY Conseillères Municipales, Marie-Hélène GRENIER, Membre Qualifié, Philippe GUERIN Christian FERRANTE, Membres Nommés.

**Absents**: Michel VENDRA Président du CCAS, Mylène GOURGAND, Conseillère Municipale, Denis LAQUAZE, Alexandre MIGLIORE Membres Qualifiés, Cécile COIGNE, Membre nommé.

**Pouvoirs** : Cécile COIGNE a donné pouvoir à Marie-Frédérique DI RAFFAELE

Date convocation : **18/09/2025**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 9

VU les articles L 123-4 à L 123.-9 du Code des collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 17/2023 stipulant la Composition du Conseil d'Administration ;

VU la délibération n° 18/2023 désignant les membres du Conseil d'Administration ;

VU la délibération n° 30-2024 relative à l'aide aux devoirs et à l'adoption de son règlement intérieur

**LE RAPPORTEUR EXPOSE** au Conseil d'Administration

**CONSIDERANT QUE** les apprentissages fondamentaux : acquisition de la lecture, du calcul, de l'écriture, de l'orthographe constituent les objectifs prioritaires des premières années de la scolarité d'un enfant, et que certains enfants sont confrontés à des difficultés scolaires dont les causes sont multiples.

Le CCAS, par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 Octobre a adopté la mise en œuvre de l'atelier « aide aux devoirs » pour les élèves sassenageois, des sections allant du CP au CM2. Cette initiative, mise en place par le CCAS, vise à soutenir les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs études, à leur fournir des explications supplémentaires, à les aider à mieux comprendre leurs leçons ; Elle favorise l'épanouissement des enfants à travers la réussite de leur scolarité et à apporter un soutien aux familles. L'encadrement des enfants sera assuré par des bénévoles qualifiés.

Pour l'année 2024/2025, l'aide aux devoirs s'est déroulée une fois par semaine, le mercredi matin de 10h30 à 12h, à l'école des Pies pour les périodes (Novembre et Décembre 2024 et Janvier à Mars 2025) et à l'école Vercors pour la période d'Avril à Juin 2025.

Sur la totalité des périodes, 36 enfants ont participé à ce nouveau dispositif avec une baisse significative lors de la dernière période qui s'est tenue à l'école Vercors.

A l'issue de l'année scolaire 2024/2025 et après analyse menée avec les bénévoles en charge d'animer les séances, il a été préconisé les modalités suivantes pour l'année scolaire 2025/2026 :

- Le maintien de l'aide aux devoirs à l'école des Pies (plus d'enfants présents)
- Une inscription à l'année pour garantir un accompagnement des enfants, dans la durée
- Une seule période : Octobre 2025 à fin mai 2026
- Cotisation de 20 € pour la période citée ci-avant
- 2 séances d'essai. A l'issue des 2 séances d'essai, remboursement de la cotisation si l'enfant ne poursuit pas l'aide aux devoirs.
- Pour toute inscription à partir de février 2026, le coût sera de 10 €
- De modifier le règlement intérieur

**LE RAPPORTEUR PROPOSE** au conseil d'administration :

- **D'APPROUVER** les nouvelles modalités de l'atelier « Aides aux devoirs » pour l'année scolaire 2025/2026
- **D'APPROUVER** la modification du règlement intérieur

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après délibération et après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **ADOpte** la délibération n° 23/2025 relative aux nouvelles modalités de l'aide aux devoirs et la modification du règlement intérieur

Fait et délibéré à Sassenage, les jours, mois, et ans susdits et ont signé les membres présents et/ou représentés.

Certifié exécutoire par le Président  
du C.C.A.S compte tenu de la  
réception en Préfecture le :  
et de la publication le :

Pour copie certifiée conforme  
A Sassenage, le 30 Septembre 2025

La Vice-Présidente du CCAS,

  
Nathalie LEVRAT



Délibération n° 23/2025  
du 23 septembre 2025